



SAINT ANDRÉ DE LIDON



BULLETIN MUNICIPAL N° 42 Printemps Été 2025





CHARENTE-MARITIME

Saint André de Lidon

Cindy Moreau & Bertrand Martin
et Nadine Chaillou (voir le mot du maire)



112

Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15
Hôpital de Saintes
05 46 92 76 76
Hôpital de Royan
05 46 39 52 52
Antipoison
05 56 96 40 80
Enfance maltraitée 119
Accueil sans-abri 115
EDF 08 10 33 32 17
RESE 05 46 96 91 06
SPA de SAINTES
05 46 93 47 65
Solidarité Femmes
3919



GEMOZAC

38 avenue de la Victoire
Ouverture lundi 8h/12h,
mercredi 14h/18h,
vendredi 8h/12h

COZES

24 rte de Royan
Ouverture du lundi au
vendredi 8h/12h - 14h/19h
et dimanche
9h/12h - 15h/18h



LA POSTE

Levée du courrier : 11h

Accueil : Alexandra 05 46 90 04 40
GEMOZAC : 05 46 94 21 79
Ouverture des services du guichet tous les jours
de 9h à 12h20 sauf mercredi et dimanche

Responsable de la Publication :

Alain Puyon

Comité de Rédaction :

Alain Puyon,
Nicole Maurin,
Roland Chevallier, Dominique Dewost,
Camille Malgorn, Amandine Vozel.

Réalisation et impression :

Mairie de Saint André de Lidon

Courriel : accueil@standredelidon.fr

MAIRIE

05 46 90 08 15

accueil@standredelidon.fr

Ouverture du secrétariat

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

Cindy Moreau et Bertrand Martin

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

Permanences des élus

Alain PUYON :

Mercredi, jeudi, vendredi

Dominique DEWOST : lundi

Christelle HURTADO : mardi



DÉCHETTERIES

Gémozac

Les Chassières

Montpellier de Médillan

La Combe à Boisson

**Ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30**

La déchetterie de Montpellier est fermée le mercredi

Ramassage des ordures ménagères
le jeudi matin tous les 15 jours,
les sacs jaunes toutes les semaines.

Sortie des conteneurs et (ou)
sacs jaunes mercredi soir

Pour en savoir plus , consultez www.cyclad.org

Apport volontaire du verre et du papier dans 3 sites :
Stade - Moulin du Pas - Camping Ménard



Le pass sera obligatoire pour les particuliers en janvier 2026
Si vous n'avez pas internet appeler CYCLAD 05 46 07 16 66

Mesdames, Messieurs, chers Lidonnais



- **Pour une retraite bien méritée, Nadine CHAILLOU** notre secrétaire de mairie quitte fin juin le secrétariat de la Commune après plus de **40 années au service de notre collectivité** en partage durant 26 ans avec la commune de Talmont sur Gironde.
Chacun a pu apprécier ses compétences, bénéficier de ses conseils, toujours à l'écoute et d'une grande disponibilité.
Nous la remercions sincèrement pour son engagement total en lui souhaitant de profiter d'une longue retraite.
Depuis début mars, Monsieur **Bertrand MARTIN** de Champagnolles avec **Cindy MOREAU** seront désormais vos correspondants en mairie.
Le meilleur accueil vous sera réservé.
- **Les projets 2025** portent principalement sur :
 - o La réhabilitation d'une dépendance acquise par la commune en local commercial à proximité de la Mairie.
 - o La renaturation de la cour de l'école avec le soutien du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Charente-Maritime (CAUE)
 - o La poursuite de la rénovation de chaque logement après le départ du locataire.
 - o Le passage en LEDS des bâtiments publics
 - o Le démarrage de l'enfouissement des réseaux et de reprise de l'éclairage public chemin de Paunaud à Jorignac en liaison avec le SDEER avant fin 2025.
 - o L'effort de réfection de la voirie reste le poste le plus important du budget encore cette année avec le soutien de la Communauté de Communes de Gémovac dans les secteurs du Chaillaud et de la Robinerie en particulier.
 - o La mise en place d'un dispositif sécuritaire dans la rue principale du Bourg avec des stationnements de chaque côté de la voie.
 - o L'aménagement de l'espace atelier pour les agents.Ces opérations seront menées avec la même rigueur **sans augmentation des taxes locales.**
- **La Réouverture du Restaurant « Le St André »** est effective depuis le 06 mai avec Monsieur Pascal BERNARD dans un local rénové.
Nous lui souhaitons bonne réussite.
- Un mot sur les deux incidents récents qui se sont produits sur notre commune et ont pu inquiéter certains administrés.
 - o Une voiture plonge dans la Seudre, le chauffeur regagne la berge - tout va bien aujourd'hui.
 - o Le brûlage de déchets verts dégage un nuage de fumée qui couvre le groupe scolaire et indispose de nombreux élèves et enseignants. Forte intervention des pompiers. Heureusement tout s'est bien terminé.
Le déploiement d'une cinquantaine de pompiers et de 3 hélicoptères s'explique par la simultanéité entre un exercice semblable à St Porchaire et l'incident de St André.
- Nos encouragements aux **associations** et aux **bénévoles** pour animer notre commune à la période estivale.
- A tous et à toutes, je vous prie de croire en mon engagement et vous souhaite un très bon été.

Alain PUYON

1 - DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

1-1 Administration Générale :

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion et acceptation de sa proposition pour l'assureur Relyens Mutual Insurance et Relyens SPS.
Durée du contrat 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La proposition d'achat d'une parcelle de marais derrière le cimetière appartenant au groupement foncier agricole de JEC (B 84 - 2727m²). Elle devrait permettre de désengorger le stationnement autour de l'église et donner un meilleur accès au nouveau cimetière, tout en préservant la servitude de passage de la fibre et du circuit de randonnée.
- La candidature pour obtenir le label « Ma Commune aime lire et faire lire » afin de permettre la découverte de la lecture. Actuellement un groupe de 6 bénévoles proposent des temps de lecture aux élèves de l'école primaire le vendredi pendant la pause méridienne.

1-2 Finances :

- La fixation du prix de vente à 24,95 € du jeu de société Circino. La Commune a acquis 30 exemplaires disponibles à la vente en mairie. Les conditions sont identiques pour tous les points de vente en Charente-Maritime.
- L'établissement d'une demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition d'une paire de buts supplémentaires au service des jeunes de l'école de football Lidonnaise.

2 - Autres sujets :

- La décision d'entreprendre une étude d'aménagement de la traversée de la rue principale du bourg afin de fluidifier la circulation auprès de la Direction des infrastructures.
- La commission de sécurité de l'arrondissement de Saintes a validé le passage de la catégorie 4 à celle de la catégorie 5 pour la salle des fêtes recevant du public, décision accompagnée de la mise en place d'un dispositif d'arrêt d'urgence électrique dans la cuisine et d'une formation sur l'utilisation des extincteurs.
- L'attribution par :
 - o L'Etat de 18 156 € au titre du Fonds de péréquation intercommunal
 - o Le Département de 25 000 € pour l'opération en voirie de « cheminement doux sécurisé » au titre des amendes de police.
- Des travaux de remise en état ont été réalisés sur plusieurs logements libérés avant la remise en location :
 - o 7 chemin des Marais
 - o 7 rue des Ecoles
 - o 11 rue des Ecoles
 - o 6B rue de la Seudre
- A l'issue de l'enquête publique concernant l'acquisition du chemin au Fagnat (secteur Jorignac) par un particulier, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable avec une prescription de servitude de passage.
- Le Bureau d'études de Monsieur Rossignol a été retenu dans le cadre de la candidature pour le projet de renaturation de la cour de l'école Lidonnaise pour leurs compétences en termes de concertation et d'accompagnement associé à un atelier de menuiserie.



Réhabilitation
en cours
12, rue
de la
Seudre



SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024 (12 conseillers présents)**1 - DÉLIBÉRATION APPROUVÉE**

- L'instruction des autorisations en matière de publicité extérieure à travers une convention avec le service instructeur d'urbanisme de la CDC de Gémozac pour traiter déclarations et autorisations telles que prévues par le code de l'environnement.

2 - Le rapport de la commission des bâtiments du 12 novembre**2-1 Le Bilan 2024 :**

- Matériels :
 - o L'achat d'un véhicule utilitaire Peugeot Expert pour 16 990 € avec reprise du vieux Berlingo
 - o L'équipement d'un groupe électrogène et de deux nettoyeurs, un thermique pour le matériel et un second eau froide pour la voirie.
 - o La vente du tracto-pelle.
- Bâtiments publics :
 - o Eglise - la révision de la couverture de la sacristie
 - o Agence postale - la restauration de la façade avec le changement de pierres de gonds et de gouttières ainsi que la reprise peinture des ouvertures
 - o Salle des fêtes - la rénovation du faitage, des descentes pluviales, des pierres de gonds et la peinture des ouvertures.
 - o Restaurant - le changement des gouttières de façade et d'une poutre de la charpente.
- Logements
 - o Le remplacement de la couverture et l'isolation de la maisonnette SNCF et des deux logements du presbytère.
 - o La réhabilitation complète du logement de la poste
 - o Le changement des cinq fenêtres de chacun des logements du 7 chemin des Marais et de celui du 7 rue des écoles
 - o La restauration des volets de 5 logements
 - ◇ La reprise des alimentations électriques et d'eau potable des 2 logements du chemin des Marais

2-2 Les propositions 2025 :

- Matériels :
 - o L'achat d'une remorque ou l'acquisition d'un camion benne de 3,5 T
- Bâtiments publics :
 - o Mairie
 - § Révision de la toiture de la salle du conseil ainsi que le Hall d'accueil
 - § Restauration de l'escalier d'accès mairie
 - o Groupe scolaire
 - § Renaturation de la cour de l'école
 - o Local 12 rue de la Seudre
 - § Reconstruction et Aménagement du local pour une activité commerciale
 - o Eglise
 - § Restauration et mise en sécurité du clocher
 - § Pose d'un vitrail
 - § Consolidation de la tribune intérieure
 - o Stade
 - § Ajout d'un local de rangement près du city park
 - o Travaux de maçonnerie sur les pignons des logements de la poste et du 6 rue de l'Ancienne Gare
- Logements
 - o Poursuite des réhabilitations dès le départ d'un locataire

3 - Les orientations 2025 de la commission des finances du 25 novembre

- En voirie :
 - o Appel auprès de la CDC de Gémozac d'un fonds de concours financier pour augmenter les travaux sur les voies communautaires.
 - o Relance de la programmation de la voie piétonne Cour du Bois / Bourg suite au report de 2024 du Département pour réduction des crédits.
- En matériels - Affiner le besoin
- En bâtiments :
 - o Démolition / reconstruction du local 12, rue de la Seudre
 - o Renaturation de la Cour de l'école
 - o Restauration du clocher de l'église
 - o Aménagement des Ateliers des services techniques
 - o Ajout d'un petit local près du city park
 - o Passage en Leds des points lumineux Ecole et Mairie
 - o Sécurisation des accès électriques au stade
 - o Examen de l'opportunité du déplacement du local stockage de la chasse au Stade
 - o Poursuite de la rénovation du parc locatif
- Autres Opérations
 - o Activation du démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public chemin de Paunaud à Jorignac (Attente décision de la direction des infrastructures)
 - o Mise en place d'une réserve financière pour le PLU en cas de litiges futurs.
- Etablissement du chiffrage des différentes opérations et montage des dossiers de subventions auprès des différents organismes. (Etat / Fonds Vert / DETR / Département / CDC)

4 - Autres sujets abordés

- Autorisation à Monsieur Jérôme DORMIGNES d'installer son Food Truck « Les Délices de K'lou » sur la place du Champ de Foire le dimanche soir de 17h à 21h en attente du repreneur du restaurant.
- Venue le Dimanche 13 avril 2025 de la troupe théâtrale « Les Baladins de l'Estuaire » de Mortagne sur Gironde pour jouer une pièce de Laurent BAFFIE « Toc-Toc » à la salle des fêtes.

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024 (14 conseillers présents)

1- DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES

- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.
Montant pris en compte = $156\,071\,€ \times 25\% = 39\,016\,€$
- Don de 500 € en solidarité avec la population de Mayotte pour aider les sinistrés.
- Sollicitation d'une subvention DETR/DSIL pour la modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux
- Sollicitation d'une subvention DETR pour la réparation de la cloche de l'église et le remplacement des pierres de taille fissurées.



*Il y a une
différence !
Vous l'avez ?*



2- Reprise de la Gérance du Bar Restaurant « Le St André » :

- Trois candidats retenus, deux ont décliné.
- Seul Monsieur Pascal BERNARD est venu se présenter avec son épouse Clare.
Il a 50 ans , habite le village de chez Viguiard - chef de cuisine au collège des Vieilles Vignes à Cozes depuis septembre 2021 - 16 ans d'expérience.
- Conditions proposées par le conseil
 - o Caution de 6 mois de loyer 2 550 €
 - o Neutralisation des loyers de mai à fin juillet 2025
 - o Loyers Restaurant 125 € HT/mois
 - o Logement 300 € / mois
- Le conseil a donné un avis favorable pour la reprise de la gérance par Monsieur Pascal BERNARD après échanges avec les conseillers.

Ouverture du restaurant le 6 Mai 2025.

3- Le rapport de la commission voirie du 02 décembre 2024

3-1 Le Bilan 2024

- Voies communautaires = 155 068 € de travaux ont été réalisés
La Commune a contribué à hauteur de 90 000 € et la CDC pour 65 068 € qui se décomposent comme suit
 - o Fournitures de 27 T d'enrobé
 - o 12 secteurs en PATA
 - o Le chemin de chez Viguiard
 - o Les honoraires du Syndicat de Voirie
- Voies hors périmètre CDC = 13 653 €
 - o Création de deux plateformes OM
 - o Assainissement pluvial Bertaudrie
 - o Achat matériaux voirie
 - o Remplacement radar suite accident
 - o Entretien des réseaux



Route de chez Viguiard

3-2 Les propositions 2025

- Assainissement pluvial : poursuite dans le secteur de la Grange Brûlée + chez Touchay avec le Syndicat mixte de la Seudre (SMBS)
- Sécurité des personnes = Aménagement des traversées de la rue principale du Bourg, chez Mothay, à la Motte.
- Eclairage public = passage en Leds des bâtiments publics et lancement des travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public secteur Paunaud/Jorignac.
- Voirie
 - o Création de 3 plateformes OM
(Chez les Boissards / La Motte / Les Fadets)
 - o Revêtements = Chemin de Fraigne, Allée du Parc + chemin de la Robinerie
 - o Identification des zones pouvant recevoir du PATA
 - o Opération de dérasement bas-côté du chemin de la Chagnasse
 - o Opération de concassage de pierres
 - o Aménagement espace de stationnement au stade
 - o Rechargement de pierres dans les chemins nécessaires

4- Autres sujets abordés

4-1 Voyages Scolaires

- La Commune prend en charge 30% du coût des voyages scolaires du collège de Gémozac dû par les familles pour les 4 projets entre le 14 avril et le 25 mai 2025.
Participation Commune = 942 €
- A partir de l'année scolaire 2024-2025 la CDC a confié la gestion des projets scolaires des écoles aux communes.

4-2 Première concertation sur le projet de renaturation de la cour de l'école

Le collectif Trois Tiers en charge de la concertation a échangé pendant deux jours avec élus, employés, enseignants, parents, élèves à travers différentes activités.

Les enjeux ressortis = végétalisation/ sécurité / bien être / gestion des différents espaces.

En janvier plusieurs scénarios seront proposés. Prochain rendez-vous le mardi 4 février.

4-3 Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Saintes Guillaume BRAULT le 12 décembre 2024

Echanges sur le logement / l'urbanisme / les transports / l'école / l'agence postale / les commerces / les emplois.

SÉANCE DU 21 JANVIER 2025 (14 conseillers présents)

1- DÉLIBÉRATION APPROUVÉES

1-1 Approbation d'un projet de convention de mécénat proposé aux entreprises pour la formalisation de leur don auprès de notre Commune.

Trois volets sont possibles :

- o Le mécénat financier
- o Le mécénat en nature
- o Le mécénat de compétences

1-2 Projets scolaires

La CDC de Gémozac nous a attribué une enveloppe de 5 640 € pour l'année scolaire dans le cadre des projets scolaires.

- o Participation à des sorties scolaires :

§ Chorale au Collège de Gémozac coût du transport 143 €

§ EHPAD et Médiathèque coût du transport 154 €

80% de ces montants sont pris en charge par la Commune.

- o Participation au projet scolaire « Ateliers de pratique musicale » pour l'intervention d'un musicien professionnel afin de préparer la fête de l'école du mois de juin.

Montant = 1 818 € pris en charge 100% par la Commune

2- Autres sujets abordés :

2-1 Le Bilan de la campagne de contrôle des assainissements non collectifs par le bureau d'études NCA délégué par EAU 17

- o 514 bâtiments disposent d'un assainissement non collectif sur la Commune
- o 276 dispositifs ne sont pas concernés par le contrôle (moins de 10 ans ou réhabilitation en cours)
- o 238 dispositifs font l'objet du contrôle lors de cette campagne 2023-2024
- o Le contrôle a porté sur 231 installations et 7 sans contrôle possible (refus ou absence du propriétaire)

Une astreinte annuelle leur sera facturée en 2025 et les années à suivre si la situation n'est pas régularisée.

Le Bilan du bureau d'études NCA stipule que le territoire communal ne représente pas de zone à enjeux sanitaires.

2-2 Renaturation de la cour de l'école

- Le sondage de l'enrobé dans la cour par la société Geocapa de Seine et Marne n'a révélé aucune trace d'amiante.

- Le Bureau d'études ROSSIGNOL a présenté deux scénarios lors du comité de pilotage du 14 janvier lesquels sont adaptables et mixables.

2-3 Travaux

- Présentation d'un nouveau devis par l'entreprise « DG Adapte » de Montils pour la réparation du clocher de l'église d'un montant de 7 980€ TTC qui couvre le remplacement de deux pierres de taille, la révision du mécanisme et le test d'usure de la cloche.
- Dépôt par la Direction des Infrastructures d'une première esquisse de l'aménagement de la circulation rue de l'Ancienne Gare, qui sera retravaillée avec l'ensemble des acteurs (DID, Mairie, Policier intercommunal). Elle se compose d'une dizaine de places de stationnement réparties de chaque côté de la rue + 3 places minutes devant les commerces dans un tronçon limité à 30km/h.

Une concertation sera organisée avec les riverains.

2-4 Ordures Ménagères

- Opposition de la majorité des élus au Pass Cyclad qui limite à 24 passages / an dans les déchetteries à compter de début 2026 pour les administrés. Fort risque de favoriser le dépôt des déchets dans la nature.
- Les augmentations de la redevance des OM font aussi débat, bien qu'un fonds de réserve financier a été mis en place par la CDC pour limiter les hausses.
Nouveau : la mensualisation serait possible à partir de 2026.
- De plus le service de ramassage présente quelques lacunes.
Pour tout cela, les délégués communautaires de la Commune ont adressé un courrier au Président de la CDC et à son représentant auprès de Cyclad.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025 (12 conseillers présents)

1- FINANCES

- Budget Annexe Commerces
 - o Approbation du compte financier unique (CFU) pour l'année 2024

§ Fonctionnement	Dépenses	10 707 €
	Recettes	4 056 €
§ Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	132 €
 - o Vote de l'affectation du résultat 2024

Montant en €	Fonctionnement	Investissement
Situation fin 2023	+ 3 861 €	+ 356 €
CFU 2024	-6 551 €	+ 132 €
Résultat	-2 790 €	+ 488 €

Affectation

- § En fonctionnement déficit cumulé = 2 790 €
- § En investissement excédent cumulé = 488 €
- o Adoption du Budget communal 2025 en équilibre
 - § Fonctionnement = 17 415 €
 - § Investissement = 11 500 €
- Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Epargne d'un montant de 100 000€ pour le financement des travaux d'investissement dans l'attente du versement des subventions.
- Demande de subvention auprès du Département au titre du programme des Amendes de police pour l'aménagement doux sécurisé du chemin de Fraigne au Chaillaud à hauteur de 50% d'un montant plafonné à 50 000 € HT.

2- Autres sujets abordés :

- Activité de remise en forme
Accord du conseil pour que Monsieur Denis RELIAUD de la Serpaudrie, diplômé d'un certificat d'éducateur sportif en activité Gymnique d'entretien et d'expression dispose de la salle des fêtes le mardi après 18h pour des cours de remise en forme.
- Renaturation de la Cour de l'école
Mardi 04 février 2025, le bureau d'étude BR Urbanisme accompagné du collectif 3/3 est venus présenter le compte rendu de la concertation de décembre réunissant les enseignants, les enfants, les parents, les services municipaux et les élus.
Le scénario de la renaturation de l'école a ensuite été dévoilé et expliqué.
La cour principale comportera un îlot de verdure avec du mobilier en bois, une cabane, et des pare-ballons.
Sous le préau un mur d'escalade et un mur-tableau noir pour l'expression des enfants.
Le tout sera complété par des sièges le long des classes, des bacs pour des plantations et beaucoup de couleurs.

La 2^{ème} cour à l'arrière conservera une partie enherbée avec un circuit de pas ou plots en bois.

Les travaux commenceront au printemps et seront achevés pour la rentrée de septembre sauf pour les plantations qui sont programmées pour l'automne.

- Taxe de séjour

Depuis janvier 2024, la Communauté de Communes de Gémozac perçoit la taxe de séjour collectée par les hébergeurs du territoire (campings, hôtels, gîtes, villages de vacances, meublés...)

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à valoriser l'accueil touristique. Le montant des recettes pour la CDC en 2024 est à hauteur de 45 000€.

SÉANCE DU 25 mars 2025 (10 conseillers présents)

1- FINANCES - Budget principal Commune

1-1 - Vote du compte financier unique 2024

Montant en €	Fonctionnement	Investissement
Recettes	922 493	275 592
Dépenses	814 173	300 903
Résultat 2024	108 320	-25 311
Excédent 2023	194 840	-117 747
Excédent cumulé	303 160*	-143 058
Situation reste à réaliser		
Besoin de financement		143 058
Excédent reporté	160 102	



Remise en place de la cloche

*Resultat global = 160 102

1-2 Vote de l'affectation du résultat 2024

Compte 10-68 Investissement + 143 058 €

Compte 02 Excédent reporté + 160 102 €

1-3 Vote des taxes communales 2025 :

Compte tenu de la revalorisation Etat des bases de 1,7 % le conseil a proposé de ne pas augmenter les taux.

Taxe	Taux 2024	Taux 2025	Répartition ancien taux
Foncière bâti	34,06 %	34,06 %	Commune = 12,56 % Département = 21,50 %
Foncière non bâti	32,57 %	32,57 %	
Habitation résidence secondaire	10,97 %	10,97 %	

Pour l'année 2025 le produit attendu est de 433 671 € (+2,78 % / 2024)

1-4 Budget Principal :

- Fonctionnement

Dépenses réelles = 797 884 €	Recettes réelles = 901 353 €
Dotations aux amortissements = 22 941€	
Provision pour dépréciation = 630€	
Capacité d'autofinancement = 240 000€	Excédent 2024 = 160 102 €
Total = 1 061 455 €	

Décomposition des 797 884 € de dépenses		Répartition des 901 353 € de recettes	
Charges à caractère général	34,7%	Impôts et taxes	57,1 %
Charges de personnel	45,7%	Dotations et participation	23,9 %
Autres charges de gestion	18,3%	Locations	11,9 %
Charges financières	1,3%	Produits de services	7,0 %
		Atténuation de charges	0,1 %

- Investissement

Dépenses générales	= 236 475 €	Recettes générales	= 420 500 €
Opérations	= 308 710 €	Opérations	= 101 744 €
		Dotations aux amortissements	= 22 941 €
Total = 545 185 €			

Principales Opérations

Dépenses	Recettes
Voirie = 114 000	Département Amendes de Police = 24 000 Syndicat Allée du Parc = 17 583
Réaménagement cour école = 73 000	Fonds vert = 26 820 Emprunt en attente subvention = 14 950 CD 30 % + CDC 18%
Local 12 rue de la Seudre = 55 000	
Ateliers municipaux = 16 200	
Changement éclairage des Bâtiments communaux = 12 810	Emprunt en attente subvention = 8 391 Etat DETR/DSIL
Réhabilitation Clocher Eglise = 10 000	
Achat de matériels et d'équipements = 7 500	
Local city park = 6 000	



Débroussaillage et nettoyage d'un terrain proche du cimetière par l'association Saint Fiacre

1 - 5 Attribution des subventions aux associations :

Communales	Montant	Extérieures	Montant	Autres	Montant
ACCA	800 €	MFR cravans	300 €	AFSEP	120 €
				France Alz-heimer	120 €
Tennis Club	410 €	ANEV	160 €	France Handicap	120 €
La boule lidonnaise	250 €	Fondation patrimoine	200 €	Restos du cœur	120 €
Us Lidonnaise	2 000 €	Prévention routière	80 €	Ligue du Cancer	120 €
Vélo club braquet lidonnais	1 000 €	Patrimoine vivant entre terre et estuaire	20 €	Hôpital des enfants	120 €
Les Saint'illan	400 €	BAB el Raid	400 €		
Total	4 860 €		1 160 €		720 €

2- Autres sujets abordés :

- Projet d'un parc éolien à St Germain du Seudre
Le conseil émet un avis défavorable et s'oppose à toute servitude par rapport au raccordement électrique externe sur la Commune.
- Projet de mutuelle complémentaire santé
 - o Au 1 janvier 2026 les collectivités seront dans l'obligation de participer à la cotisation de l'assurance santé complémentaire de leurs agents au titre de la protection sociale
 - o Accord du conseil pour la mise en place d'une convention de participation dans le domaine de l'assurance santé organisée par le CDG 17
- Visite le jeudi 27 février à 11h du député de notre circonscription pour échanger avec quelques conseillers disponibles

Nos assistantes maternelles



Sophie RAMBAUD

09 82 51 11 65
5, rue du moulin rouge

Amandine VOZEL

06 59 00 12 78
3, Lotissement La Cour du Bois

Céline FOUGERAY

06 75 54 53 32
33, route de Cozes

Amandine PRUD'HOMME

06 62 75 94 15
10, chemin de la Robinerie

LAVAUD Sabrina

06 79 76 54 85
58, route de Cozes

Cléa HERAUD

06 61 05 33 01
16, rue de la Bertaudrie

Chloé DENIS

06 10 34 46 07
17, rue de Chez Viguiard

Etat civil d'octobre 2024 à mai 2025

MARIAGES



PUYON Alexandre, Nicolas, Guillaume
et
LAGORCE Sarah, Marie, Juliette
09 mai 2025

DEGABRIEL Ludovic
et
DINAND Marie-Christine

17 mai 2025

GUILHEM Nicolas
et
DUQUENOY Marine, Sylvie, Pauline
17 mai 2025

NAISSANCES



DAGORN Izaou Christophe François
07 novembre 2024
JOUBERT Léa Andréa
17 novembre 2024
PÉPIN Mahé
13 décembre 2024
GUILHEM Louison Jeannine Liliane
21 décembre 2024

MALLET ROBERT Alita Christine Nathalie
18 janvier 2025
COMTE LEROUGE Amaury Philippe Bernard
31 janvier 2025
BRÉDIF Thyam Gary Patrick
15 février 2025
GIRAUDOT Mattio Dany Joseph
15 février 2025
PÉRAIS BIENVENU Amélia Louise
25 mars 2025



DÉCÈS

TROTIN Gilbert Pierre 09 octobre 2024

Tarifs de location des salles et équipements

Forfait Week-end SALLE DES FÊTES	HIVER du 1er novembre au 31 mars	ÉTÉ du 1er avril au 31 octobre	Ménage non fait 80€
Habitants de Saint-André	200€	165€	
Hors commune	280€	250€	
Caution	1000€		
EQUIPEMENTS			
TABLE 6 places + 2 bancs = 5€ la table + caution de 50€			
TABLE 12 places + 2 bancs = 7€ la table + caution 50€			



Scène et piste de danse

Cuisine équipée



3 ateliers concernant la « **renaturation** » de l'école se sont déroulés à la salle des fêtes en décembre, février et avril menés par le collectif Trois Tiers avec la participation des enfants, des enseignants, des parents d'élèves, des agents et des élus.

Premières idées émergentes :

Une place renforcée pour le végétal

Des supports de jeux plus variés

Une meilleure mixité des espaces et des activités non genrées



Admission à l'école Rentrée 2025

Maternelle de Montpellier de Médillan
5c route de Meursac 17260

S'il est né en 2022 (petite section)

S'il est né en 2021 (moyenne section arrivant d'une autre école)

S'il est né en 2020 (grande section arrivant d'une autre école)

Pour recevoir un certificat d'inscription signé par le maire de votre commune, adressez vous en mairie avec :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé (vaccins à jour)
- Un justificatif de domicile

Pour tout échange, vous pouvez écrire à e-montpellier-de-medillan@ac-poitiers.fr ou par courrier (adresse en haut de l'article) ou par téléphone 05 46 91 64 64 Patricia LECOINTRE Directrice de l'école maternelle

IMPORTANT

A l'inscription de votre enfant prévenir en cas

d'ALLERGIE ALIMENTAIRE

Ecole élémentaire de Saint André de Lidon
9 rue des écoles 17260

Je vous invite à prendre rendez-vous avec moi pour l'admission de votre enfant à l'école élémentaire lidonnaise du cp au cm2, à la rentrée septembre 2025.

Rendez-vous à prendre du 2 au 13 juin

<https://framadate.org/5ZlpzwhjUkmRSgbw>

ou 05 46 90 05 16 (de 7h30 à 18h30 sauf le mercredi)

Vous voudrez bien vous présenter avec

- le certificat d'inscription délivré par le maire de la commune de résidence
 - Le carnet de santé (vaccins mis à jour)
 - Le certificat de radiation et le dossier scolaire délivrés par l'école précédente (sauf pour les enfants venant de l'école de Montpellier de Médillan)
 - Une copie de la décision du juge aux affaires familiales si une personne physique ou morale autre que les parents a la charge effective de l'enfant
- M. Tavernier Directeur de l'école élémentaire lidonnaise

La réponse se trouve peut-être dans l'offre
MA COMMUNE MA SANTÉ

Pour le savoir, n'hésitez pas à vous renseigner.



- Association d'assurés indépendante
- Porteuse de l'offre MA COMMUNE MA SANTÉ
- Plus de 4000 communes partenaires
- Plus de 30000 foyers adhérents
- Un réseau de professionnels référents de proximité
- Présent partout en France
- 10 compagnies et mutuelles d'assurances partenaires

NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT !

- ♦ Proximité : nous sommes à vos côtés localement
- ♦ Identifier vos besoins réels
- ♦ Comparer à prestations égales
- ♦ Générer du gain : tarif plus intéressant, meilleure couverture
prestations ciblées et utiles
- ♦ Détecter et accompagner les bénéficiaires potentiels de contrats aidés (ACS, CSS, CMU, chèque santé, aides de la CPAM, fond sociaux..)



05 53 90 64 68

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

DES PERMANENCES GRATUITES, SUR RENDEZ-VOUS

Le plus en amont possible de votre projet, prenez rendez-vous avec un architecte conseil du CAUE.

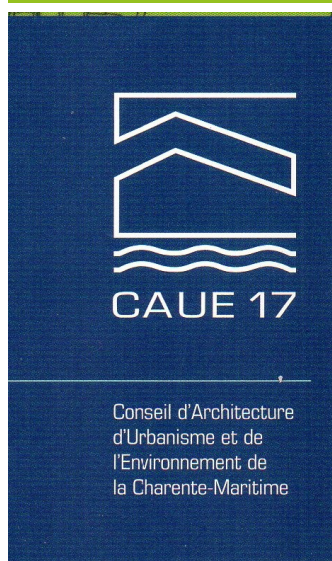
Il sera en mesure de :

- S'assurer de la bonne implantation de votre projet et de son intégration dans le site environnant
- Vous conseiller dans le choix de la volumétrie, des percements, des matériaux et des couleurs
- Vous orienter sur les méthodes et techniques de restauration
- Vous informer sur les étapes du projet (quel professionnel ? Maître d'oeuvre, corps de métiers...)
- Vous guider dans les démarches administratives : règlement d'urbanisme, normes, économies d'énergie, autorisations de construire, assainissement...
- Vous conseiller dans l'aménagement de votre projet de lotissement, de camping, d'aire de loisirs...

Rencontrez madame Jocelyne PLAIRE,
Architecte-conseil du CAUE17

en prenant rendez-vous auprès du secrétariat du CAUE17 Tél. 05 48 17 25 00

Prochaine permanence à la CDC de Gémovac 32, avenue de la Victoire
Mardi 17 juin 2025 9h-12h



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DE LA
CHARENTE MARITIME

Trier ses déchets n'est pas seulement un geste écologique mais aussi une nécessité économique et légale. Adopter de bonnes pratiques de tri contribue à maîtriser les coûts, à respecter les réglementations en vigueur et à préserver l'environnement.

MON MÉMO

TRI

EMBALLAGES

Tous les emballages se trient

Sans restes alimentaires, ne pas rincer, ne pas imbriquer, ne pas écraser.



Briques alimentaires



Plastiques rigides



Plastiques souples



Emballages en métal

VERRES

Bocaux, pots en verre, bouteilles.



BIODÉCHETS

Epluchures, restes de repas, marc de café, essuie-tout, croûtes de fromage... À composter.



PAPIERS ET PETITS CARTONS

Tous les papiers et petits cartons se trient et se recyclent

Petits emballages en carton, prospectus, courriers, journaux et magazines...



TEXTILES

Vêtements et linge de maison propres et secs, même usés. À déposer dans un sac fermé. Les chaussures s'attachent par paire.



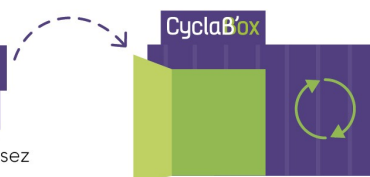
ORDURES MÉNAGÈRES

Seulement ce qui ne peut pas être trié. Produits d'hygiène jetables (cotons, masques, couches jetables...), petits objets cassés, sacs d'aspirateur...



OBJETS EN BON ÉTAT

Donnez, vendez ou déposez dans la Cyclab'Box



Où va ce déchet ?

Rendez-vous sur cyclad.org

cyclad
Tous les déchets ont de l'avenir

© I T E ©

L'ESPACE FORUM SOLIDAIRE

VOUS PRÉSENTE

Le Transport d'Utilité Sociale

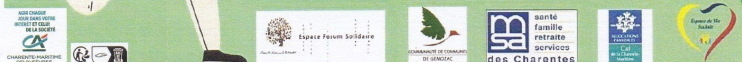
Vous rencontrez des problèmes de mobilité ?

LE TUS est là pour vous !!

Vous souhaitez devenir chauffeur bénévole ?

Scannez-moi

ou appelez-nous au
06.64.70.31.33.



CERTIFICATION D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE



Depuis le 1^{er} avril 2025, la Mairie de Gemozac est habilitée à certifier votre identité numérique.

Une nouvelle application pour prouver votre identité



Afin de faciliter et simplifier vos démarches administratives, la Mairie de Gemozac vous propose la certification de l'identité numérique via l'application France Identité.

La certification de son identité numérique s'obtient après une vérification d'identité, par comparaison d'empreintes avec celles présentes dans le titre. France Identité est une application mobile développée par l'État qui permet de prouver son identité en ligne, de façon simple et sécurisée, afin de lutter contre les risques d'usurpation d'identité.

L'identité numérique permet par exemple de donner une procuration de vote 100% dématérialisée pour les élections ou encore de s'authentifier en ligne via FranceConnect+

Saintonge Habitat Energie

Plateforme de rénovation énergétique

Un projet de rénovation?

Ayez le réflexe

ESPACE CONSEIL

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Pour contacter directement un Conseiller France Rénov':

05.46.94.86.96

contact@saintongehabitat.com



Pour améliorer le confort thermique, réduire les dépenses de chauffage ou valoriser votre bien immobilier, il y a toujours de bonnes raisons de rénover une habitation.

Envisager des travaux de rénovation énergétique suscite toutefois beaucoup de questions : faut-il remplacer la chaudière ? Quel matériau d'isolation choisir ? Ai-je droit aux aides financières ? Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?...

Pour vous aider à effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier, la CDC de Gemozac et de la Saintonge Viticole, a mis en place un «service public» d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat.

RAPPEL IMPORTANT : Les services du Centre régional des énergies renouvelables (CRER) proposés par la CDC de Gemozac et de la Saintonge Viticole, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants. Ils ne cautionnent aucun démarchage à domicile (visite ou téléphone) proposant des travaux, des équipements ou des diagnostics énergétiques payants.

2 permanences à la CDC de Gemozac
le 2ème et 4ème lundi de chaque mois (sur rendez-vous)
Contact : 05.46.94.86.96 - contact@saintongehabitat.com

L'association de notre commune compte à ce jour 103 adhérents
Ragondins, renards et grands gibiers sont en nombre au
tableau de la chasse cette année.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 8 juin prochain
à la salle des fêtes à partir de 18h.

2 permanences seront mises en place pour la vente de cartes
le vendredi 22 août 2025
et le vendredi 5 septembre 2025
à partir de 18h au pavillon de chasse.



APE LES SAINT'ILLAN



Toujours aussi active,
l'Association de Parents d'Élèves LES SAINT'ILLAN !
Outre les ventes récurrentes de madeleines et de
sapins de Noël, elle a initié de nombreuses animations
pour le bonheur des enfants...et des parents.

- ♦ Goûter/Boum d'Halloween le 18 octobre 2024
pour terminer l'école avant les vacances
- ♦ Bourse à l'enfance le 3 novembre 2024
- ♦ Stand au marché de Noël le 8 décembre 2024
avec bourse aux jouets et maquillage gratuit
- ♦ Spectacle de magie le 20 décembre 2024
animé par le duo LAIDA Production et financé
partiellement par les familles des enfants
- ♦ Après-midi jeux de société le 19 janvier 2025
goûter et tirage des rois
- ♦ Loto le 8 février 2025
À la salle des fêtes de Montpellier de Médillan
- ♦ Carnaval des écoles de notre regroupement
pédagogique le 15 mars 2025
dans les rues de Montpellier de Médillan :
défilé des chars construits avec les enfants, des
majorettes de Saint Fort sur Gironde et prestation
de la fanfare les Coquelicots de Sablonceaux.
Démonstration des pompiers de la caserne
de Cozes

Don d'un réfrigérateur à la garderie le 28 janvier 2025

L'association prépare la fête de notre école qui se
déroulera le 20 juin prochain et dans ce cadre
RECHERCHE DÉSESPÉRÉMENT DES BÉNÉVOLES
Pour plus de renseignements Virginie CHAUDAT
06 43 79 44 36 virginiechaudat@gmail.com



L'assemblée générale de l'association se tint le 25 novembre 2024.
Président: Jean-Marie FAGHEON
Vice-président: André MAHET,
Secrétaire: Chantal WILLEYNS, Trésorière: Gillette PARIS,
Trésorière-adjointe: Annick PETITFOURG
 Les membres se retrouvent tous les lundis après-midi place du champ de foire à 14h (été) et 13h30 (hiver) pour aller découvrir la campagne et ses villages.
 2 importantes randos ponctuent l'année :
 la rando de l'aillet le 1er mai et
 la rando de l'automne le 28 septembre prochain.
 Chacune dans un esprit convivial et festif, agrémentée de dégustations de saison.

ART ET CULTURE EN SAINTONGE



L'atelier de peinture dont les cours sont dispensés par Christiane YOU est ouvert à tous, même débutants, les mardis matins à la salle des associations

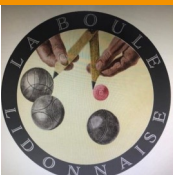
EXPOSITION DE PEINTURES
à la salle des fêtes
pendant la brocante du 8 juin

BOULE LIDONNAISE

L'ouverture de la saison pour les boulistes a eu lieu le 12 avril 2025.

Prochains concours les samedis 17 mai, 21 juin, 12 juillet, 02 août, 30 août, 20 septembre, et 11 octobre 2025

Les concours se jouent en doublette formée
 7€ par personne
 Jet du but à 14h30



MUSÉE D'HIER ET D'AVANT-HIER

OUVERT LE 8 juin pendant la brocante



Voyage au cœur du temps,
 Le Musée d'Hier et d'Aujourd'hui est ouvert au public à l'occasion d'événements au sein de la commune mais aussi toute l'année sur réservation.
 Le lieu regorge de traces de vie humaine trouvées à Saint André et alentours, de la préhistoire au 20ème siècle.

L'assemblée générale qui se réunissait le 24 avril autour de sa Présidente Marie-Hélène Hanny a pris plusieurs résolutions au premier lieu desquelles la mise à jour de l'inventaire des collections puis la révision de ses statuts et de sa communication.

6, rue du chanoine Tonnellier
 ENTRÉE et VISITE GUIDÉE
 GRATUITES

Contact 06 86 83 83 77
 musee.d.hier@gmail.com





La halte fluviale a connu une belle affluence avec l'arrivée des beaux jours.
Les 9 et 11 avril, la météo particulièrement clémente a offert à 2 groupes de jeunes de naviguer sur la Seudre. « En avril ne te découvre pas d'un fil », dicton balayé par la jeunesse !
Au final deux après-midi de fous rires et de joie pour ces jeunes téméraires !
Les canoës se louent 5€ par personne et par jour moyennant toutefois une caution de 150€ pour chaque, restituée en fin de location si le canoë est rendu intact.
Pour réserver 05 46 90 08 15 du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

VCBL Véloclub Braquet Lidonnais



Activité intense et continue pour les membres du club.
Organisé par l'association sur un parcours autour du stade, le championnat départemental de cyclocross le 24 novembre 2024 connut un franc succès.
Dimanche 16 mars 2025 une sortie route sur un parcours de 50/60 km était ouverte à tous.
Si vous aimez le vélo,
rejoignez ce club à
l'ambiance sympathique.



USL Union Sportive Lidonnaise

SAISON 2024 - 2025

L'école de foot se distingue par de nombreuses victoires en plateaux.
18 élèves la constitue actuellement en catégorie U11.
L'espoir du club est de les garder au plus haut niveau jusqu'à leur entrée en seniors au sein d'une belle équipe.
Côté Seniors et Vétérans, les résultats sont moins bons.
Les Seniors restent en 9^{ème} place du classement sur 12
et les Vétérans, en 7^{ème} place sur 12.
Le club espère recruter des plus jeunes pour la saison prochaine et a pour objectif de monter en 3^{ème} division.



Président de l'U S L : Gaylord RAUTUREAU
Entraîneur Vétérans et Seniors:
Vincent SALLAUD
Entraîneurs École :
Willy BONY & Jonathan VERDOIS

Loto

le 17 mai
à la salle des fêtes



DIMANCHE 13 JUILLET 2025

ST ANDRE DE LIDON

Repas champêtre

L'Union Sportive Lidonnaise vous propose:

APERITIF
MELON / PINEAU
PIECE DE BOEUF ET SA GARNITURE
FROMAGE
PATISSERIE
Boissons en sus

Repas sous tivoili
à partir de 19H00 au stade municipal

20 €

(10 € pour les enfants de - de 12 ans)

Réservation obligatoire (nombre de places limité) au
06 31 66 83 79 ou en mairie

Suivi d'un feu d'artifice
et d'un bal offerts par la municipalité

DIMANCHE
08 JUIN 2025
(Week-end de la
Pentecôte)

SAINT
ANDRE DE
LIDON

Toute la journée au cœur du village

BROCANTE

VIDE-GRENIER

Tarif : 1€ le mètre

(Minimum 5 m pour un véhicule léger)
(Minimum 8 m pour un camping car)

Inscription au 06.43.66.46.19
ou par mail à willybony@free.fr

Restauration au Restaurant le Saint André
(Réservation recommandée 05.46.90.92.28)

Musée d'hier et Avant hier ouvert dès 09H00 (entrée gratuite)
Exposition de peintures (salle des fêtes)

Manifestation organisée cette année par l'Union Sportive Lidonnaise

L'Association Patrimoine Vivant
entre Terre et Estuaire
dont l'objectif est de recueillir et diffuser
l'histoire des hommes et de la vie
dans les communes des rives de la Gironde
s'est réunie en assemblée générale le 19 mars dans
la salle des fêtes d'Épargnes, choisissant cette
commune parce que retenue cette année pour
organiser la Fête des grands livres.
SAINT ANDRÉ DE LIDON exposera son Grand Livre
relatant le projet inachevé du Cardinal de Richelieu
qui aurait changé l'avenir du village

12ème FÊTE des GRANDS LIVRES
15 JUIN 2025
EPARGNES

Lecture des Grands Livres de 10 communes
participantes à partir de 15h

Marché d'artisans locaux à partir de 10h

Exposition de peintures et photos

Accompagnement du chanteur Nicolas Vassel

Sur place pique-nique possible et restauration rapide

Le canal de
Richelieu



en

Saintonge



Le dimanche 13 octobre,
les aînés de notre commune étaient
conviés gracieusement à un repas à la
condition qu'ils aient atteints 70 ans.
Ils pouvaient se faire accompagner à
leur convenance et ainsi 69 personnes
furent réunies dans la salle des fêtes
où elles se régalerent du repas
préparé par le traiteur Philippe GAULT
et se divertir grâce à l'animation de
l'équipe Myriam la chanteuse et
Patrick chanteur et homme orchestre.

Le 27 octobre, 9 personnes se sont
essayées au massage cardiaque et
ont écouté les informations de
Sylvain GOUGNON
de la société LOCACOEUR
fournisseur de nos défibrillateurs.
L'arrêt cardiaque soudain (ACS)
est la première cause de décès
en France.
Ces formations courtes d'une heure
sont offertes par la mairie
à qui veut bien les suivre.



Ce 11 novembre 2024,
comme beaucoup d'autres en France,
notre village se rassemblait pour
commémorer la fin de la Première guerre
mondiale et honorer la mémoire
des soldats tombés au combat.
Lecture du courrier ministériel,
appel aux morts par les enfants,
dépôt de gerbe furent ponctués
par la fanfare
« Les Vagabonds de Pons »
Puis vint le temps de se retrouver autour du
pot de l'amitié



Dimanche 8 décembre,
le marché de Noël de notre village
regroupait artisans, commerçants et
associations installés dans la salle
des fêtes pour
accueillir les visiteurs.
Frédérique Legris du magasin VIVAL
en était l'organisatrice.
Point d'orgue de cette
journée, la visite du Père Noël à
16h qui, aidé de son fidèle lutin,
distribua des petits
cadeaux ce qui ravit tous les
enfants présents.



Samedi 11 janvier 2025, monsieur le maire recevait, à la salle des fêtes, de nombreux invités parmi lesquels Véronique Laprée, conseillère de la région Nouvelle Aquitaine et Loïc Girard, maire de Gémovac et Président de la CDC de Gémovac, pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

L'occasion de présenter les nouveaux habitants de la commune, les lectrices de Lire & Faire Lire et de récompenser les lauréats scolaires



Ce mercredi 5 février 2025 à la salle des fêtes, une formation d'équipier de première intervention (EPI) était ouverte au personnel communal et aux élus, dispensée par Guillaume Bodet de la caserne des sapeurs pompiers de Saujon.

Il s'agissait d'informer sur la réglementation, les consignes de sécurité lors d'un début d'incendie, le triangle du feu et les différentes classes de feu ainsi que l'utilisation des extincteurs, en théorie et en pratique sur un bac à feu écologique.



Autour de Dominique Lamarre, instigatrice de ce projet, un groupe de femme, adeptes de l'art du théâtre s'est constitué **ce jeudi 27 mars**. La compagnie porte le nom de **LID'ON S'EVEILLE**

Dorénavant, elles se réunissent le lundi soir à la salle des fêtes, de 19 à 20h (parfois un peu plus !) pour apprendre et répéter. Bientôt une pièce à Saint André ?



Théâtre encore ce dimanche 13 avril à la salle des fêtes. La troupe des Baladins de l'Estuaire de Mortagne sur Gironde donnait la pièce écrite par Laurent Baffie : **TOC TOC** La salle était comble et aux sons des rires, on peut penser que tout le monde s'est agréablement distrait !

Vivre ensemble : quelques rappels de bon sens et de réglementation

Pour préserver la qualité de vie de tous et le bon vivre-ensemble dans notre commune, il est nécessaire de rappeler quelques règles élémentaires, souvent issues du simple respect d'autrui, mais aussi inscrites dans la réglementation.

Bruit et nuisances sonores

Les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses et autres outils motorisés de jardinage ou de bricolage sont autorisés uniquement aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Merci de respecter ces plages horaires afin de ne pas troubler la tranquillité du voisinage.



Dépôts sauvages

Il est strictement interdit de déposer des déchets (végétaux, encombrants, gravats, etc.) sur le domaine public ou dans la nature. Ces actes nuisent à notre environnement et peuvent faire l'objet de sanctions.

Les 2 déchèteries intercommunales sont à votre disposition pour ce type de dépôt. Voir les horaires en page 2



Feux non autorisés

Les feux de déchets verts ou autres brûlages à l'air libre sont interdits sans autorisation préalable, en raison des risques d'incendie, des nuisances olfactives et de la pollution.

Des solutions alternatives existent, comme le compostage ou la déchèterie. Même lorsque les feux sont exceptionnellement autorisés (avec les autorisations requises), il est indispensable de faire preuve de discernement. **Avant d'allumer un feu, il convient de vérifier les conditions météorologiques, notamment la direction et la force du vent.**

Les fumées ne doivent en aucun cas incommoder le voisinage ou se diriger vers des habitations proches.



Débroussailler : une obligation pour votre sécurité et celle des autres

Chaque année, avec le retour des beaux jours, le risque d'incendie augmente, notamment en zone rurale ou boisée. Le débroussaillage est une obligation légale pour prévenir la propagation des feux et protéger les habitations, les personnes et l'environnement.

Il s'agit d'éliminer les végétaux pouvant favoriser la propagation d'un incendie : herbes hautes, broussailles, branches basses, bois morts au sol, etc. Cela permet de créer une zone de rupture entre les habitations et la végétation dense.

Tous les propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres d'une zone boisée sont tenus de débroussailler. Cette obligation s'applique aussi aux abords des bâtiments, constructions, chantiers ou installations.

Le débroussaillage doit être réalisé avant l'été, de préférence entre l'automne et le printemps, pour éviter la période à risque et respecter les cycles de la faune.

Des contrôles sont possibles, et le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions : amende, réalisation d'office des travaux aux frais du propriétaire, voire responsabilité en cas d'incendie.



Poubelles sur la voie publique

Les bacs d'ordures ménagères doivent être sortis la veille au soir du ramassage et rentrés le plus tôt possible après le passage des services.

Des poubelles laissées en permanence sur les trottoirs ou accotements nuisent à la sécurité, à l'esthétique du village et à la propreté.

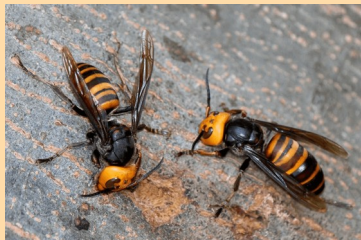
Et pour rappel, les sacs noirs ne doivent plus être déposés sur la rue.

Cyclad fournit les conteneurs noirs que le camion relève automatiquement



Merci à tous pour votre civisme et votre coopération.
C'est par le respect de chacun que nous construisons une commune agréable à vivre pour tous.

Lutter contre le frelon asiatique



Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) représente une menace pour la biodiversité et les abeilles. Voici les actions possibles :

1. Identifier et signaler les nids

- Les nids sont souvent situés en hauteur (arbres, toitures, haies).
- Si vous en repérez un, ne tentez pas de le détruire vous-même : signalez-le à votre mairie ou via une application spécialisée (INPN Espèces, Frelon Asiatique, etc.).

2. Ne pas intervenir seul

- La destruction des nids est dangereuse. Faites appel à des professionnels ou informez votre mairie qui pourra vous orienter.

3. Piégeage : à manier avec prudence

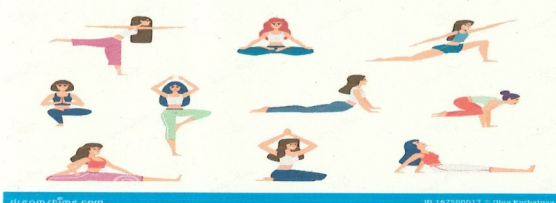
- Le piégeage non ciblé est fortement déconseillé car il capture aussi des insectes utiles.
- Si vous tenez à piéger, faites-le uniquement au printemps (février à mai), période durant laquelle les reines cherchent à fonder un nid.
- Utilisez des pièges sélectifs placés près de zones à protéger (potager, verger, ruche).
- Ne jamais piéger massivement ou en été : cela nuit à la biodiversité.

4. Prévenir plutôt que guérir

- Évitez de laisser des fruits tombés, déchets sucrés ou sources d'eau stagnante à l'air libre.
- Sensibilisez votre entourage : plus on détecte les nids tôt, plus on limite leur expansion.

En résumé : observer, signaler, prévenir, et utiliser le piégeage de façon ciblée et responsable.

Elan Vital



Séance de Stretching

Salle des fêtes de St André de Lidon

Tous les Mardi 18h30 - 19h30

(à partir du Mardi 6 Mai 2025)

→ pour relâcher les tensions en douceur

→ réduire le stress

→ entretenir votre souplesse et mobilité

Prévoir :

- une serviette
- une bouteille d'eau
- une paire de chaussures de sport propres

contact :

Denis Reliaud

Éducateur sportif

06/82/21/66/91

denis.reliaud@gmail.com

L'Association loi 1901 YOGA EN PRATIQUE propose

YOGA DE L'ÉNERGIE

Lundi 18h30

Jeudi 10h

ST ANDRE DE LIDON

Salle des associations



L'Association loi 1901 YOGA EN PRATIQUE propose

YOGA DE L'ÉNERGIE *sur Chaise*

Mercredi 10h - ST ANDRE DE LIDON

Salle des associations



Gîtes ruraux & Camping



17 Hôtes lidonnais proposent leurs gîtes ou chambres d'hôtes

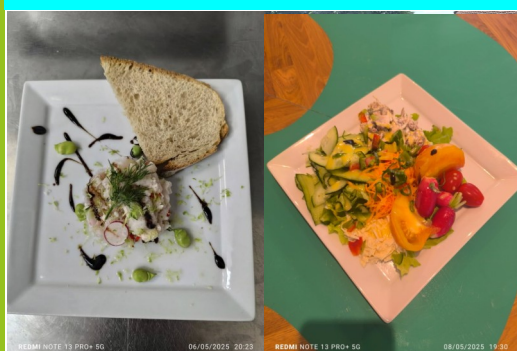
aux touristes ou voyageurs de passage dans notre commune
et pour certains plusieurs logements différents, de la chambre à la maison individuelle
dont les prix varient de moins de 100€ à presque 300€ la nuit selon le niveau des prestations.

Retrouvez leurs gîtes et tous les renseignements s'y rapportant sur les sites de réservations en ligne
Booking, Abritel, Airbnb, Gîtes de France etc..



**Depuis le 1^{er} Janvier 2024, tous les hébergements touristiques
de la CDC de Gémovac et de la Saintonge viticole sont soumis à la taxe de séjour.**

Contact : tourisme@cdcgemozac.fr CDC Gémovac et Saintonge viticole Tél 05 46 94 50 19
Toutes les infos utiles sur le site internet : www.cdc-gemozac.fr



Bar & Resto

Saint André de Lidon



Notre restaurant a rouvert ses portes depuis le 6 mai grâce à
Pascal Bernard et Clare son épouse et leur équipe.

Pascal avec plus de 30 ans d'expérience prépare des plats avec une
touche d'amour en utilisant des produits frais, de saison et locaux.

Il propose une formule artisanale, midi et soir
ou menu snacking sur place ou à emporter
et un menu spécial le dimanche midi.

Les valeurs *maories* ont toujours été importantes pour Pascal et Clare.

Clare d'origine britannique, a vécu en Nouvelle Zélande
avant de s'installer en France en 2009.

Pascal, pur charentais, a passé du temps en vacances au pays des
All Blacks. Ils ont toujours été inspirés par la culture maorie,
c'est ce qui a conduit leur choix de logo pour le restaurant :
le *koru* symbole de la paix

6, rue de la Seudre Tél 05 46 90 92 28

Courriel : standre-bar-resto@hotmail.cm

Site internet : standre-bar-resto.com

Facebook : Bar & Resto Saint André de Lidon 17

NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ



VIVAL

Alimentation Tabac Presse

3, rue de la Seudre
Frédérique LEGRIS et Cédric ADAM
05 46 90 06 93



AUX GOURMANDISES DE MARGAUX

Boulangerie Pâtisserie

1, rue de la Seudre
Cindia et Maximilien CHOLLET
05 46 90 09 30



COULEURS TENDANCES

Coiffure

Place du 18 juin
DELPHINE et MÉLINDA
05 46 92 27 48
rdvenligne.dylentab.fr/



POISSONNERIE CATHY

Poissonnerie Camion ambulant

Tous les jeudis vers 15h à côté de la mairie
et sur commande **Livraisons à domicile**
en téléphonant au
06 81 84 90 58



Garage GOULEVANT

Machines agricoles - Motoculture

17 rue de l'ancienne gare
Philippe GOULEVANT
05 46 90 08 09



LA CANOPÉE DE VALPA

Solutions naturelles à votre équilibre

Valérie et Pascal LE NOAN
15 rue de l'ancienne Gare
06 20 67 53 61
sur rendez-vous uniquement



KARINE

Coiffure à domicile

06 02 34 43 90



Seuls figurent ici les commerçants du bourg.
D'autres artisans commerçants installés
sur la commune seront répertoriés
dans l'application Intramuros.



KIDS D'ICI

Dépôt Vente VÊTEMENTS

Enfants 0 à 14 ans
Articles puériculture
Location de matériel
Alexandra L'HOMMELET
Place du 18 juin
09 77 80 14 20

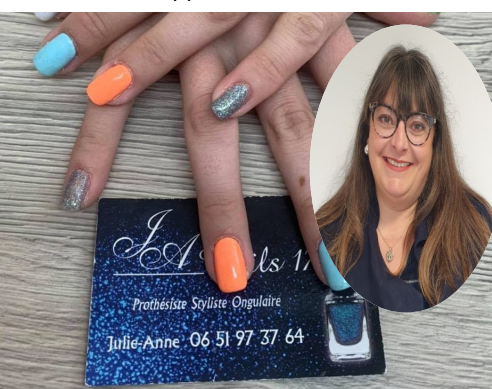


JF LIGNER & Fils

Boucherie Camion ambulant

Le samedi de 10h à 11h

Place du 18 juin
05 46 91 81 17



JA NAILS 17

Prothésiste Styliste onguilaire

Julie Anne
06 51 97 37 64

SAINT ANDRÉ DE LIDON

DIMANCHE 13 JUILLET

Feu d'artifice

offert par la municipalité

A la nuit tombante
au stade



suivi d'une soirée dansante animée par Alain Jeanne



A la nuit tombante
au stade

SAMEDI 26 JUILLET 2025

Offert par la municipalité

CINÉMA DE PLEIN AIR